

1

Le courant des « *Common-Pool Resources* », un bilan critique

Catherine BARON, Olivier PETIT et Bruno ROMAGNY

Le courant des « *Common-Pool Resources* » (CPR) s'est construit autour de la figure d'Elinor Ostrom et du cadre méthodologique élaboré par les chercheurs de l'école de Bloomington qui travaillent au sein du *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* de l'Université d'Indiana (USA). Malgré l'engouement suscité par ces recherches, aussi bien auprès de la communauté scientifique que des institutions internationales et des bailleurs de fonds, les travaux qui en proposent une approche critique sont rares. Pourtant, de notre point de vue, et sans rien renier des apports importants qui expliquent le succès du courant des CPR, une réflexion critique sur les influences théoriques, sur la posture épistémologique et sur les limites empiriques de l'application du cadre d'analyse développé par Elinor Ostrom s'avère aujourd'hui nécessaire.

Les chercheurs francophones (Bchir, Bachtta et Willinger, 2006 ; Garin et Loubier, 2006 ; Angeon et Caron, 2009 ; Holland et Sene, 2010 ; Lavigne Delville, 2009 ; Le Meur, 2010) qui mobilisent les travaux d'Elinor Ostrom :

- soulignent l'intérêt d'une « troisième voie » entre régulation publique et régulation marchande, fondée sur l'auto-organisation des communautés d'usagers ;

- reprennent les critères de réussite de l'action collective pour une gouvernance durable des ressources communes ;

- appliquent le cadre méthodologique de *l'Institutional Analysis and Development* (IAD) aux ressources communes qu'ils étudient ;

- s'intéressent à la place des règles et à leur hiérarchie – règles constitutionnelles, règles de choix collectifs, règles opérationnelles ;

- insistent sur la nécessité d'une co-gestion adaptative afin de renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques.

Pourtant, beaucoup ignorent ou relèguent au second plan les ancrages théoriques et méthodologiques qui ont conduit à mettre en évidence

chacun de ces éléments. Par ailleurs, ils négligent certaines limites qu'Elinor Ostrom a elle-même soulignées. Notre contribution vise donc à revenir sur les points qui nous paraissent ambigus dans la pensée de E. Ostrom, puis à identifier quelques limites de l'application des principes qu'elle défend à partir des études de terrain que nous menons sur les processus de gestion collective des ressources naturelles et des services d'eau dans les pays en développement.

Nous tenterons donc de caractériser cette approche d'un point de vue historique et épistémologique afin de mieux comprendre les théories qui ont influencé son émergence, puis son développement (section 1). Nous dresserons alors un bilan des apports et limites de ce courant (section 2) avant d'approfondir les critiques que nous aurons soulignées à partir de deux terrains, au Maroc (section 3) et au Burkina Faso (section 4).

Caractérisation du courant des *Common-Pool Resources*

Avec plusieurs dizaines de milliers d'articles et d'ouvrages rédigés en l'espace d'une trentaine d'années, la thématique des ressources communes (tantôt désignées en anglais comme *Commons*, *Common-Pool Resources*, voire *Common Property*) constitue un champ de recherche en pleine expansion dont l'intérêt devrait aller croissant dans les années à venir avec l'attribution en 2009 du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom, auteur phare de ce courant. Plus qu'un courant théorique, il conviendrait tout d'abord de signaler qu'il s'agit davantage d'un champ d'investigation scientifique dont les liens avec les politiques de développement sont avérés, ce qui renvoie à l'idée d'une communauté épistémique (Adler et Haas 1992). Compte tenu de l'extrême diversité des origines disciplinaires des chercheurs qui travaillent dans ce champ (sciences politiques, économie, géographie, anthropologie, sociologie, histoire, droit, mais également écologie appliquée, écologie humaine), il paraît difficile de trouver une ligne directrice qui unifierait l'ensemble de ces auteurs sans mettre de côté un certain nombre d'apports théoriques, méthodologiques ou disciplinaires importants qui apparaîtraient alors comme marginaux. Ceci justifie que nous ayons choisi de concentrer nos analyses sur une école de pensée (l'école de Bloomington) et un auteur en particulier – Elinor Ostrom – car la plupart des auteurs qui prennent les communaux pour objet d'étude se réfèrent à l'approche qu'elle a développée avec ses collègues au sein du *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* de l'Université d'Indiana (USA) – parfois pour s'en distancier de manière plus ou moins prononcée d'ailleurs.

Afin de caractériser de manière synthétique ce courant, nous dressons un bref historique de son émergence et de ses développements, puis nous identifions quelques-unes de ses influences théoriques et idéologiques les plus importantes.

*Bref historique du courant des CPR :
vers la constitution d'une communauté épistémique*

Dans le courant des années 1960 et 1970, plusieurs travaux majeurs prenant pour thème les questions d'action collective vont être publiés. Ils constituent, chacun à leur manière, des modèles de pensée mettant en évidence les difficultés que rencontrent les individus pour s'inscrire dans une action collective, dès lors que chacun suit son propre intérêt sans se soucier des conséquences collectives de ses actes. La publication, en 1965, de l'ouvrage de Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, suivie, quelques années plus tard, par celle de l'article de Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons » (Hardin, 1968) constitue le point de départ d'une littérature importante visant à mettre en évidence, contrairement à ce que prétendent ces auteurs, la capacité des individus à s'auto-organiser pour gérer durablement les ressources qu'ils partagent. Si ce sont au départ des économistes institutionnalistes (Ciriacy-Wantrup et Bishop, 1975) qui ont mis en évidence la confusion introduite par Hardin entre propriété commune et libre accès, les anthropologues et les politistes vont activement s'investir dans la démonstration d'alternatives possibles à la surexploitation des ressources communes.

Au milieu des années 1980, ce champ d'investigation s'institutionnalise avec la tenue de plusieurs manifestations scientifiques organisées par des sociétés savantes d'anthropologie appliquée et d'écologie humaine (McCay et Acheson, 1987), mais aussi avec la création d'un panel d'experts mis en place sur ces questions par le *National Research Council* des États-Unis (NRC). L'ensemble de ces travaux va poser les jalons d'une étude empirique minutieuse des conditions de succès de l'action collective pour la gouvernance des biens communs (Bromley, 1992). En parallèle se construit le cadre méthodologique de l'*Institutional Analysis and Development* (Oakerson, 1992; Ostrom *et al.*, 1994) qui va devenir au fil du temps un programme structurant du *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* de l'Université d'Indiana, piloté par Vincent et Elinor Ostrom.

Cette dernière jouera un rôle tout à fait moteur dans la création de l'*International Association for the Study of Common Property* (IASCP) en 1989, dans le sillage des travaux initiés par le NRC. La publication, l'année suivante, de son ouvrage phare, *Governing the Commons* (Ostrom, 1990), constitue à la fois une étape dans cette réflexion collective (elle synthétise une large part des idées échangées au cours des années 1970 et 1980) et le point de départ d'un mouvement interdisciplinaire et international prenant pour objet les ressources communes. L'ambition de cet ouvrage est de dépasser l'alternative habituellement opérée entre régulation publique et régulation marchande – ces deux principes constituant la base des recommandations visant à surmonter la tragédie des biens communs. La « troisième voie » prônée par E. Ostrom s'appuie sur la capacité d'auto-organisation des collectifs chargés de prendre en charge

l'ensemble des risques liés à la surexploitation des ressources naturelles renouvelables, pour conduire collectivement une gestion durable de ces ressources en façonnant des règles qui s'imposent à l'ensemble de la communauté des usagers. À partir d'une collection d'une dizaine d'études de cas situées sur différents continents et dans différents contextes (institutionnels et politiques notamment), E. Ostrom entend mettre en évidence les conditions de succès de l'action collective, à partir d'une grille d'analyse fondée sur l'étude des caractéristiques que partagent les ressources communes à l'échelle locale (pêcheries, nappes phréatiques, forêts, périmètres irrigués). Les ressources communes comprennent dès lors aussi bien des ressources naturelles renouvelables que des ressources artificialisées. La dimension locale est privilégiée afin de disposer d'un niveau d'analyse suffisamment fin pour pouvoir en tirer des enseignements généraux et effectuer des comparaisons. Certains systèmes étudiés sont très anciens et perdurent (comme la gouvernance de l'irrigation au sud-est de l'Espagne – les *huertas* de Valence), tandis que d'autres sont beaucoup plus récents (la gouvernance des aquifères en Californie par exemple).

Cette analyse comparée, qui met en regard des situations de réussite de l'action collective avec des situations d'échec, permet à E. Ostrom de dresser une liste de sept conditions de succès, complétée par une huitième qui s'applique aux systèmes de gestion fonctionnant à une échelle plus large (Ostrom, 1990 : 90) :

1. Des limites clairement définies ;
2. Une concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales ;
3. Des dispositifs de choix collectifs ;
4. Des mécanismes de surveillance ;
5. Des sanctions graduelles ;
6. Des mécanismes de résolution des conflits ;
7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation ;
8. Des entreprises imbriquées (pour les cas de gouvernance multi-scalaire).

Au-delà de ces critères de réussite de l'action collective, l'intérêt de l'approche développée par E. Ostrom dans cet ouvrage tient à l'articulation entre plusieurs niveaux de règles (constitutionnelles, opérationnelles ou de choix collectif) et plusieurs niveaux d'analyse correspondant. L'étude des processus d'action collective va dès lors s'étendre, à partir de cette époque, à d'autres types de ressources communes, à d'autres échelles d'analyse, en mobilisant un corpus méthodologique qui va s'étoffer au fil du temps.

Au milieu des années 1990, plusieurs travaux sur les *global commons* apparaissent, faisant parfois une référence explicite au cadre d'analyse¹ développé par E. Ostrom et ses collègues, et tentent de l'adapter à l'échelle

1. Celui de l'*Institutionnal Analysis and Development*.

mondiale². Le rapprochement effectué entre l'approche néo-institutionnaliste développée à Bloomington et les travaux portant sur les régimes internationaux en constitue également une illustration (Keohane et Ostrom, 1995).

L'IASCP prend de l'envergure au cours des années 1990 et constitue un forum où se confrontent les cadres méthodologiques, les études de cas, et les sphères académiques et opérationnelles. Le travail de communication entrepris dès cette époque pour diffuser les recherches sur la gouvernance des CPR contribuera sans nul doute à la popularité des idées véhiculées par E. Ostrom et ses collègues. Ceux-ci considèrent en effet que l'information constitue une autre catégorie de ressource commune et que l'accès à l'information est un critère crucial de réussite de toute action collective. La création et le développement de l'IASCP sont ainsi pensés dans ces termes.

Au fil du temps, la théorie des jeux, l'économie expérimentale, les systèmes multi-agents, les systèmes d'information géographique vont devenir des outils régulièrement mobilisés, aux côtés des études de cas et de la constitution de bases de données sur les systèmes socio-écologiques (Poteete *et al.*, 2010). L'information, Internet, les droits de propriété intellectuelle complètent également le spectre des situations étudiées par les auteurs qui se réclament de ce courant (Hess et Ostrom, 2007). E. Ostrom se rapproche aussi sensiblement des idées sur la résilience des systèmes socio-écologiques, contribuant à ancrer ses travaux un peu plus dans une perspective systémique, et dans un dialogue avec les écologues (Anderies *et al.*, 2004). Cette extension progressive, qui s'accompagne d'une reconnaissance institutionnelle forte avec l'appui de programmes de développement portés par la FAO ou la Banque mondiale, va conduire à la consécration des travaux d'E. Ostrom par le milieu académique qui lui décernera, en 2009, le prix d'économie de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel.

Selon Pierre-Marie Aubert, auteur d'une thèse consacrée à la forêt marocaine (Aubert, 2010), les composantes théoriques et politiques des travaux d'E. Ostrom (voir *infra*) constituent l'ossature du courant de pensée des CPR en tant que communauté épistémique, au sens défini par Adler et Haas (1992). Les caractéristiques d'une telle communauté renvoient à l'identification de ses membres, à leur ligne politique (éthique et valeurs morales défendues), à l'existence d'un corpus théorique partagé (plus ou moins unifié) mettant en évidence des modèles de causalité. En outre, cette communauté épistémique exerce une influence sur les « décideurs ». Leurs choix excluent de fait des alternatives politiques qui n'ont pas pu se développer du fait de cette influence.

L'analyse de P.-M. Aubert vient compléter l'étude bibliométrique approfondie des publications (en libre accès) de *l'International Associa-*

2. Voir Buck (1998) par exemple.

*tion for the Study of the Commons*³, menée par Baptiste Hautdidier (2007). Dans son chapitre trois, cette thèse adresse toute une série de critiques, internes et externes, à la nouvelle économie institutionnelle dont se revendique le courant des CPR. L'auteur propose également une classification de ces travaux en six groupes, dont il prend soin de détailler le contenu :

« (...) les notions d'*entitlement* et les approches historiques ne se distinguent a priori pas suffisamment par leur contenu au sein de la littérature des *commons*. On y a par contre identifié nombre de clivages qui portent sur le modèle et l'enquête, l'utilisation en bloc de concepts des sciences de la nature (et plus particulièrement d'écologie), la place de la géographie, les échelles d'investigation... En digérant des influences telles que celles de la biologie de la conservation, de la pensée du complexe, de la résilience en écologie et en économie, l'hégémonie supposée de l'approche du choix rationnel n'est donc plus si marquée » (Hautdidier, 2007 : 152).

Des influences théoriques et méthodologiques ambiguës

On peut sommairement caractériser l'approche des CPR comme un courant d'analyse interdisciplinaire fortement teinté d'individualisme méthodologique⁴. Fondé au départ sur un dialogue entre les disciplines de sciences humaines et sociales (sciences politiques, économie, sociologie, notamment), le courant des CPR a progressivement aggloméré d'autres connaissances dans les domaines du droit, de la psychologie et de l'histoire, jusqu'à ses développements les plus récents qui intègrent les apports de l'écologie appliquée, à travers la notion de « système socio-écologique ». Le courant des CPR est ainsi passé d'une interdisciplinarité de proximité (entre disciplines des SHS) à une interdisciplinarité élargie (entre les SHS et les sciences de la vie) pour reprendre la typologie de Jollivet (2009).

Les auteurs anciens mobilisés dès les premiers travaux de l'école de Bloomington révèlent un certain tropisme liant clairement le courant des CPR à la pensée libertarienne. Les références répétées à des auteurs comme Alexis de Tocqueville, qui place la liberté humaine comme le moteur principal de toutes ses convictions, sont assez éclairantes de ce

3. En 2006, l'IASCP (*International Association for the Study of Common Property*) change de nom et devient IASC (*International Association for the Study of the Commons*), afin de mieux mettre en relief le domaine d'intérêt commun des chercheurs et des praticiens membres de l'association. Notons que ce changement de nom n'est pas neutre car il témoigne d'un intérêt pour les ressources communes, indépendamment de tout régime de propriété qui pourrait s'appliquer.

4. Il est important de souligner que certains auteurs se démarquent assez nettement de l'individualisme méthodologique prôné par l'école de Bloomington. On retrouve notamment chez les auteurs qui se réclament de l'écologie humaine un accent fort mis sur le contexte et sur les phénomènes collectifs (voir McCay, 2002).

point de vue⁵. De même, la référence aux travaux de F. Hayek évoqués par les époux Ostrom n'est pas anodine. L'école des choix publics, qui a théorisé les dérives de l'État et notamment les comportements opportunistes des détenteurs du pouvoir (mécanismes de recherche de rente et corruption), offre un cadre d'analyse assez cohérent avec ces influences libertariennes. On trouve ainsi chez V. Ostrom une critique radicale de l'État centralisé et de ses dérives⁶.

Toutefois, comme pour brouiller les pistes, V. et E. Ostrom prennent bien soin de se distancier de certains de ces auteurs. La notion de gouvernement polycentrique, qu'ils empruntent à M. Polanyi (1951), est un moyen de se situer dans un entre-deux entre l'ordre spontané de la main invisible (le marché) et l'ordre centralisé et despotique du Léviathan (l'État). L'objet principal d'analyse de l'école de Bloomington est la compréhension de ce très large spectre des situations intermédiaires entre l'État et le marché.

Pour cela, ils vont recourir à une grande variété de méthodologies qui s'appuient, dans une très large mesure, sur l'individualisme méthodologique et sur les théories du choix rationnel. Ainsi, qu'il s'agisse de la théorie des jeux, de l'école des choix publics ou de l'économie expérimentale, les décisions des agents individuels sont vues au prisme d'un arbitrage en termes de coûts et de bénéfices que chaque agent doit réaliser afin de savoir s'il est préférable de coopérer (s'inscrire dans l'action collective) ou non. Néanmoins, les individus dont il est question ne sont pas isolés. Ils communiquent entre eux, s'échangent des informations et agissent dans un monde complexe où l'incertitude persiste. Le modèle de rationalité privilégié se rapproche donc d'une forme de rationalité limitée (Ostrom *et al.*, 1994). En outre, ces auteurs reconnaissent que le contexte social, culturel et institutionnel exerce une influence sur le comportement des agents, tout comme l'histoire. Pourtant, sans parler de rationalité universelle absolue, la recherche d'invariants comportementaux dans les situations d'action collective auxquels sont confrontés les individus demeure un des moteurs de ces recherches sur les CPR⁷.

5. Voir notamment le sous-titre d'un récent ouvrage de Vincent Ostrom (1997), qui se réfère explicitement à Tocqueville: *The Meaning of Democracy and the Vulnerabilities of Democracies. A Response to Tocqueville's Challenge*.

6. Vincent Ostrom écrit par exemple: « State officials, or those who control state power, can be as predatory as the most self-serving and avaricious capitalists. We cannot, however, assume that all heads of state are birds of prey even when some of them view corruption as the lubricant that keeps the machinery of state in motion and consider the modus vivendi of politics as learning how to "steal cleverly" (Hyden, 1980: 196). Some heads of state are also motivated by a strong passion to do good rather than prey upon others. But puzzles arise even in these circumstances » (V. Ostrom, 1999: 180).

7. « In approaching natural resource management as a question of collective action, we are making a number of ontological assumptions. In our view, theoretical explanation must identify causal mechanisms. The theory of collective action assumes that individual behavior has a critical influence on collective outcomes. We are well aware of the limits of rationality, however, and favor a behavioral theory of individual action that allows for

La place des décisions individuelles dans la mise en œuvre de l'action collective est ainsi un élément central de l'analyse. Les règles apparaissent souvent comme des principes exogènes qui s'imposent au groupe. Au contraire, E. Ostrom met en avant les forces endogènes qui permettent de définir des règles qui vont structurer l'action collective. De ce point de vue, l'analogie réalisée par V. et E. Ostrom entre l'artisanat et les mécanismes institutionnels est intéressante à souligner (Aligica et Boettke, 2009). Selon eux, les individus peuvent façonner ou modeler les institutions (*crafting institutions*) de la même manière que le potier façonne les objets qu'il réalise. Mais contrairement à l'artisan qui est complètement extérieur à son objet, même s'il donne beaucoup de lui-même, les individus qui participent au façonnage des institutions font également partie intégrante de ces institutions (Aligica et Boettke, 2009). En ce sens, il y a une production jointe des règles par les individus, dans le cadre de mécanismes d'action collective. Cette dimension endogène est précisément le moyen de surmonter les dilemmes de l'action collective mis en évidence dans la littérature (Olson, 1965 ; Hardin, 1968).

Ainsi, malgré toutes les précautions prises par les auteurs du courant des CPR pour apparaître aux marges de la pensée économique dominante, en se démarquant régulièrement des hypothèses simplificatrices les plus restrictives (comme la rationalité totale des individus) et en empruntant à des travaux de SHS, l'ambition réelle demeure la recherche d'invariants dans les comportements. Face aux difficultés rencontrées pour trouver de tels invariants (ou conditions de succès) dans les études de terrain comme dans les expériences menées, les recherches sur les CPR se sont orientées vers l'explication de la diversité des configurations institutionnelles.

Cependant, faire le choix de l'individualisme méthodologique pour étudier l'émergence des règles et le façonnage des institutions n'est pas neutre. Ce choix méthodologique empêche de comprendre les effets de structure, l'emboîtement des échelles, le fonctionnement des mécanismes de pouvoir au sein des collectifs – autant de dimensions essentielles à la compréhension de l'action collective. Cela dit, au-delà des limites que nous venons de mentionner et sur lesquelles nous reviendrons plus loin, le courant des CPR offre également des éléments de réflexion intéressants, qu'il convient à présent de souligner.

Intérêts et limites de l'approche du courant des *Common-Pool Resources*

Enseignements de l'approche du courant des CPR dans le domaine de la gestion des ressources naturelles

En se rapprochant des conceptions d'Elinor Ostrom mais aussi d'auteurs comme Jacques Weber (1996), la gestion des ressources naturelles (GRN) peut se définir comme l'étude conjointe d'un écosystème et des interactions entre acteurs à propos de cet écosystème. Dans un contexte de décentralisation et de remise en cause des approches autoritaristes du type « *command and control* », une telle définition renvoie à l'existence d'acteurs différenciés pour lesquels la GRN est un enjeu crucial en termes environnemental, socio-économique, politique ou patrimonial. Elle questionne également les relations entre la dynamique d'un écosystème et les pratiques qu'il supporte, elles-mêmes sous-tendues par des représentations et des logiques parfois conflictuelles.

Il serait réducteur de cantonner les travaux d'E. Ostrom aux seuls aspects agro-écologiques. Au-delà des terrains sylvo-pastoraux et des ressources renouvelables (eau, forêts naturelles, pâturages, faune sauvage terrestre ou aquatique), la problématique des biens communs s'est progressivement élargie à de nouvelles thématiques qui sont notamment issues des progrès scientifiques, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Et une grande partie des débats majeurs dans le monde contemporain traite des questions de licences et logiciels libres, de brevetabilité du vivant, etc.

Si l'on s'en tient aux problèmes de gestion des ressources naturelles, E. Ostrom les voit avant tout comme une question d'action collective et d'incitations individuelles (Ostrom, 1990). Mobilisant un vaste cadre théorique et méthodologique original, elle fait de l'étude des institutions⁸ une des clés de la compréhension de ces problèmes, aujourd'hui omniprésents dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité. De ce point de vue, un des apports essentiels des travaux d'E. Ostrom a été de mettre en avant l'existence et la pertinence d'une « troisième voie » : la gouvernance des ressources communes. Un nouveau et ambitieux programme de recherche⁹ voit ainsi le jour, dont le but est bien

8. Les institutions désignent les « contraintes élaborées par les hommes qui structurent leurs interactions sociales, politiques et économiques. Elles consistent à la fois en des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutume, traditions et codes de conduite) et les règles formelles (loi, constitution, droits de propriété). » (North, 1991 : 97).

9. « We need to build a theoretical foundation for explaining why some resource users are able to self-organize and govern the use of a resource over time in a sustainable manner and why others fail or never make the effort. (...) So, how can we start moving toward a diagnostic theory of common-pool resources? We provide an overview for how analysts can go about building a diagnostic theory to address two interrelated theoretical puzzles :

désormais de contribuer à l'émergence d'une véritable théorie de l'action collective (Ostrom, 1990), se démarquant des facteurs de blocage mis en avant par Olson (1965) ou Hardin (1968) et illustrés par le jeu du dilemme du prisonnier. Il s'agit donc de démontrer que des formes d'organisation locale, efficaces en termes de durabilité des systèmes socio-écologiques, existent au Nord comme au Sud et peuvent se maintenir dans le temps, en l'absence d'une coordination par le marché ou d'une intervention de la puissance publique.

Par ailleurs, une avancée cruciale du courant des CPR par rapport aux démarches antérieures provient de la distinction faite entre les notions de libre accès et de propriété commune. L'article d'Hardin a été largement critiqué pour cette « confusion » entretenue entre ces deux concepts (Berkes *et al.*, 1989 ; Feeny *et al.*, 1990 ; Weber et Revéret, 1993). En effet, l'appropriation communautaire d'une ressource, lorsque le contrôle social est efficace, ne signifie pas son libre accès. Contrairement à ce que défend la métaphore de Garrett Hardin, ce n'est pas le caractère collectif de la gestion des ressources qui provoque leur dégradation, mais plutôt, dans certains cas, un long processus de transformation sociale marqué par le recul des formes de régulation communautaire. En outre, la propriété d'État sur les ressources s'accompagne souvent de coûts de contrôle importants en termes d'accès et d'usages qui, lorsqu'ils ne sont pas assumés, transforment les ressources domaniales ou publiques en accès libre de fait. La méconnaissance des modes de gestion « traditionnels » et des formes d'organisation sociale « coutumières » est souvent en cause dans l'échec de nombreux projets de développement.

S'intéressant à la gestion des ressources sous l'angle de l'action collective, les auteurs du courant des CPR ont développé un ensemble de concepts, dérivés de l'économie néo-institutionnelle, permettant de rendre compte des processus par lesquels un groupe parvient ou non à s'organiser autour d'une ressource appropriée collectivement, assimilable à la catégorie analytique des CPR. Si Elinor Ostrom et d'autres auteurs phares de ce courant de recherche analysent la mise en œuvre des règles de « bonne gouvernance » d'une CPR à partir d'une approche strictement individualiste, en partant des acteurs et de leurs préférences, c'est souvent dans une perspective plus agrégée que ces systèmes de gestion ont été analysés. Dans la suite des huit critères favorables à la réussite d'une action collective (Ostrom, 1990), de nombreux auteurs (Agrawal, etc.) ont cherché à enrichir ou à amender cette liste de paramètres. Plus de trente ont été identifiés, concernant respectivement les caractéristiques de la ressource, du groupe d'acteurs concernés, des arrangements institutionnels définissant les modalités de gestion, et l'environnement extérieur. La

(1) How do resource users self-organize or create the conditions for institutional change to overcome collective-action dilemmas? and (2) What are the conditions that enhance the sustainability of resources and the robustness of institutions over time? » (Basurto et Ostrom, 2008).

tendance s'est renforcée jusqu'à conduire à une analyse majoritairement hypothético-déductive. Il s'agit de tester statistiquement l'importance relative de chacun des facteurs supposés importants à partir de vastes bases de données. Dans cette « quête », la question de l'ontologie propre aux institutions a été quelque peu laissée de côté, pour s'intéresser majoritairement aux conséquences de leur existence (Aubert et Romagny, 2011).

Le courant des CPR a eu une forte influence politique, notamment auprès des réseaux d'experts des organisations internationales. Ces dernières font des principes de participation, de subsidiarité, de co-gestion adaptative, ou encore d'autonomie des populations locales et de reconnaissance de leurs savoirs des impératifs incontournables, du moins dans les discours liant développement, lutte contre la pauvreté et préservation des écosystèmes. Cette vision politique, qui a émergé en réaction à la « Tragédie des Communaux » d'Hardin, vise donc à réhabiliter ou à promouvoir les capacités d'auto-organisation des sociétés rurales, et à les prendre en compte dans les projets de développement. La communauté épistémique des CPR (Aubert, 2010), regroupant des chercheurs dont les travaux sont centrés sur les institutions et le local, a fortement influencé les débats internationaux en matière de GRN, en passant par des organisations aussi diverses que la FAO, la Banque mondiale, le PNUD ou le WWF.

Par exemple, l'institutionnalisation progressive du courant des CPR a permis une très large diffusion de l'idée de gestion communautaire locale ou de « *Community-based natural resources management* ». Il en va ainsi notamment pour la foresterie communautaire des pays du Sud (Brésil, Inde, Cameroun, Bolivie, Népal, Madagascar, Indonésie, etc.). Au cours des années 1990, ces pays ont tous connu des réformes foncières visant à confier aux communautés paysannes la propriété ou la gestion de nombreuses forêts. De même, dans le domaine de l'eau (agricole ou urbaine), il devient difficile d'agir sans les associations d'usagers ou sans les comités de gestion. Si la plupart des auteurs des CPR sont préoccupés par la question du « local », ils ne le sont pas nécessairement au même titre. On peut distinguer trois perspectives différentes, selon qu'elles sont centrées sur les aspects environnementaux, sur les questions de réduction de la pauvreté et de justice sociale, ou sur les problèmes de démocratisation. « À partir de chacune de ces perspectives, les différents protagonistes de la communauté épistémique prodiguent chacun leurs conseils auprès d'institutions internationales spécialisées, faisant ainsi évoluer le débat dans un sens ou dans un autre » (Aubert, 2010: 93).

Quelques limites et ambiguïtés du courant des CPR

- L'ambiguïté des ancrages théoriques

La plupart des théories ou courants de pensée sur lesquels le courant des CPR s'appuie relève de l'individualisme méthodologique et d'une

forme de rationalité économique (certes limitée), alors que l'approche d'Ostrom est souvent présentée comme une contribution aux approches hétérodoxes en économie. Malgré tout, quelques références aux travaux de l'ancienne économie institutionnelle, située aux antipodes des principes ci-dessus évoqués, coexistent. Cela pose la question de l'adéquation de ces théories et de leur articulation. Par ailleurs, comment expliquer que des courants aussi divers que la médiation patrimoniale par récurrence (Babin *et al.*, 2002), les régimes institutionnels de ressources (Varone *et al.*, 2008) et l'économie du libre marché de l'environnement (Falque, 2009) revendiquent une filiation avec le courant des CPR et les travaux d'Ostrom? Est-ce la manifestation d'une certaine ambiguïté des travaux du courant des CPR, d'une erreur d'interprétation de la part des auteurs qui mobilisent cette approche ou bien d'une tentative de récupération, à des fins idéologiques?

- La gestion collective des ressources peut-elle se suffire de l'individualisme méthodologique et de la théorie du choix rationnel?

Étudier les processus d'action collective sous l'angle d'une analyse des stratégies individuelles des acteurs comporte certaines limites, de notre point de vue. Comment expliquer l'effet-retour de l'action collective sur l'action individuelle dans ce cadre? Tous les processus collectifs peuvent-ils s'expliquer par des arbitrages individuels en termes de coûts et de bénéfices? N'y a-t-il pas d'autres valeurs, s'insérant difficilement dans la logique du calcul, qui entrent en jeu dans les processus d'action collective?

- Une vision idéalisée de la « communauté »?

Bien qu'Ostrom et les auteurs du courant des CPR ne soient pas les seuls à mobiliser la notion de communauté sans en définir précisément les contours, on peut s'étonner de la relative absence des questions de pouvoir au sein des communautés elles-mêmes. Sont-elles homogènes? Comment se constituent-elles? Comment se transforment-elles au fil du temps? Autant de questions laissées en suspens...

La question de la politisation des ressources naturelles (forêt, eau, etc.) par les communautés locales se pose également mais n'est pas vraiment traitée chez Ostrom. Comment la gestion de ces ressources peut devenir le support de revendications politiques, notamment face à l'État (clientélisme, autoritarisme...)? Comment s'articulent les revendications socio-politiques et environnementales? Comment se construisent les compromis entre différents objectifs, tous considérés comme désirables (protection de l'environnement/auto-détermination/lutte contre la pauvreté)?

- Une vision minimaliste de l'État ?

Si l'ambition clairement affichée du courant des CPR, et au-delà, de l'école de Bloomington, est de trouver une alternative à la dichotomie marché/État, la relative absence de l'État dans l'analyse des processus d'action collective, telle qu'elle est menée au sein du courant des CPR, pose un certain nombre de questions. Dans le droit fil des analyses du courant du *Public Choice*, dont Ostrom et ses collègues se réclament, on peut mettre en évidence les phénomènes de corruption, de recherche de rente des fonctionnaires publics, mais aussi des difficultés rencontrées par la mise en œuvre des politiques publiques. Toutefois, s'intéresser aux formes auto-gouvernées, sans souligner le caractère souvent hybride des modes de gouvernance des ressources communes (qui concilient une intervention publique, des mécanismes marchands et des formes de gestion communautaire dans des contextes où les principes sont parfois en partie définis par les bailleurs) peut donner l'impression d'une vision quelque peu dogmatique de l'auto-gouvernance.

- Questions de changements d'échelles

Ces questions figurent précisément parmi les éléments de l'auto-critique d'Ostrom, dès ses premiers travaux. Toutefois, on peut s'interroger assez légitimement sur la possibilité du transfert du cadre d'analyse de la gouvernance des ressources locales, à des questions plus globales (les *global commons*). En outre, comment tenir compte de l'emboîtement des échelles dans la gouvernance des ressources communes ? L'analyse de situations locales peut-elle se passer d'une compréhension des politiques impulsées à l'échelle internationale (ajustements structurels, politiques de gestion intégrée, politiques globales de lutte contre les changements climatiques, injonction à la participation, etc.). Ostrom a trouvé un début de réponse à cette question en parlant de « gouvernance multi-niveaux », mais est-ce que cela ne remet pas en cause son analyse de l'auto-gouvernance ? Les communautés s'auto-gouvernent-elles vraiment ?

- Au-delà de l'emboîtement, quelle hybridation des règles ?

La mise en évidence des trois types de règles que l'on retrouve notamment chez Ostrom (les règles constitutionnelles, les règles de choix collectif et les règles opérationnelles) est sans nul doute intéressante. Toutefois, la compréhension de la manière dont ces différents niveaux s'influencent et se transforment, voire s'hybrident, nous paraît tout aussi fondamentale et n'est pas évoquée dans les travaux d'Ostrom.

- Un combat contre les dogmes ?

E. Ostrom aime à répéter que la gestion en commun n'est pas une panacée et qu'il faut se garder de tout modèle universel. Mais en partant

d'un combat contre un certain nombre de dogmes (tragédie des communs), ne fait-on pas émerger de nouveaux dogmatismes (participation, co-gestion, etc.) ?

La confrontation du courant des CPR à des réalités de terrains dans les contextes marocain et burkinabé est proposée à travers les points précédemment retenus dans le cadre général. Ceci nous conduit à soulever plusieurs questionnements qui nous semblent traduire des incomplétudes dans l'approche des CPR appliquée à la gestion des ressources dans ces contextes.

La gestion communautaire des ressources naturelles dans le Haut-Atlas central : l'exemple de la vallée des Aït Bougmez

Les analyses de « l'école des CPR » sont particulièrement éclairantes pour rendre compte du fonctionnement et de la « réussite » de la gestion collective des ressources naturelles par des communautés locales de taille réduite. Néanmoins, deux points en particulier méritent d'être discutés¹⁰. En se centrant sur le fonctionnement des institutions coutumières et en envisageant l'intervention extérieure de manière dichotomique, favorable ou non au développement et à la stabilisation des institutions locales, ces recherches ne permettent pas de prendre en considération de manière fine les conséquences de l'intervention récente de nouveaux acteurs, tant au plan environnemental que social. Par ailleurs, en affichant trop peu clairement les préoccupations qui les fondent, elles laissent dans l'ombre un certain nombre d'enjeux spécifiques : quelles sont les dynamiques écologiques des systèmes naturels soumis à la gestion ? En quoi l'évolution des modalités de gestion de ces systèmes affecte-elle l'identité et le rapport à la nature des groupes sociaux qui y sont impliqués ? Le lien entre le concept de patrimoine et la GRN, simple en apparence, est largement basé sur les travaux du courant des CPR. Lorsqu'une ressource ou un élément d'environnement assure, pour un groupe social donné, une fonction patrimoniale, l'importance de cette ressource sera telle que le groupe cherchera à la conserver.

Nous proposons d'analyser ces divers éléments dans le cas de la GRN au Maroc, dans le Haut-Atlas central. La gestion collective des ressources renouvelables, au cœur du fonctionnement des sociétés berbères, a été de longue date l'affaire des habitants eux-mêmes. Au fil du temps, ceux-ci ont mis en place un ensemble de règles portant sur les modalités d'accès à ces ressources et sur leurs usages. Malgré les changements en cours dans ces zones dites « marginales » (désenclavement, ouverture sur l'économie

10. Les arguments présentés dans cette partie sont issus d'une publication en cours dans un ouvrage collectif (Aubert et Romagny, 2011).

de marché, essor du tourisme de randonnée, projets de développement rural initiés par l'État avec l'appui de la Banque mondiale, etc.), une bonne partie de ces règles subsiste et certaines sont encore opérationnelles dans la vie quotidienne (Romagny *et al.*, 2008). Les enseignements de « l'école des CPR » sont très utiles pour comprendre comment de telles règles ont pu émerger, évoluer, et être respectées jusqu'à présent.

Dans des contextes où l'eau d'irrigation, les forêts et les parcours jouent un rôle crucial dans le fonctionnement des économies familiales, comme c'est le cas dans les montagnes marocaines, un ensemble de règles encadre de manière très fine l'accès à ces ressources « stratégiques » et leurs usages. Du ménage à la tribu, en passant par le lignage et le village, différents groupes sociaux (à des échelles variées) se sont appropriés les ressources et les gèrent de manière collective. Ainsi, les chefs de famille, rassemblés au sein des assemblées coutumières (la *jmâa*), définissent des règles de manière autonome et désignent, lorsqu'ils en ressentent le besoin, des personnes chargées de les faire respecter. Les modes de désignation de ces personnes peuvent varier en fonction de chaque village, mais elles assurent une fonction similaire: surveiller et éventuellement infliger une sanction en cas de manquement caractéristique à l'une ou l'autre des règles de gestion édictées par la communauté. En fonction des conditions écologiques ou de conjonctures particulières, ces règles sont toujours susceptibles d'évoluer pour s'adapter: mise en place de systèmes de rotation dans l'exploitation des forêts en fonction de la ressource disponible, interdiction collective d'un deuxième cycle de culture sur le terroir irrigué en cas de forte sécheresse... Cette première lecture relativement agrégée – qui s'intéresse donc aux conditions de respect des règles et non à leur ontologie – montre ainsi que la situation répond point par point aux sept critères énoncés par Ostrom en 1990 (voir *supra*).

Au regard de cette adéquation presque trop parfaite entre synthèse théorique et réalité empirique, la tentation est grande de se dire que le système de GRN dans les Bougmez constitue un cas d'école du fonctionnement réussi d'une action collective, à une échelle territoriale donnée.

Cependant, il ne faudrait pas pour autant en tirer des conclusions trop hâtives. En matière de forêt comme d'eau d'irrigation, le septième et dernier principe de cette « check-list » a été largement remis en cause par l'intégration progressive de la vallée au système politico-administratif du pays. L'appropriation de la forêt par l'État – dès la fin des années 1960 – et l'arrivée d'un représentant de l'administration forestière en 1985 chargé d'appliquer la législation se sont révélées fortement incompatibles avec les modes de gestion villageois de la vallée (*agdals* forestiers). De même, dans le domaine de l'irrigation collective, la création récente et imposée d'associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) n'a pas tenu compte des modes d'organisation qui préexistaient à l'intervention publique.

Entre, 2002 et, 2006, la vallée des Aït Bougmez a fait l'objet d'un projet dit de « développement rural intégré par la petite et moyenne hydraulique » (DRI-PMH), largement financé par la Banque mondiale. Ce

projet est issu d'une politique nationale visant la mise en place d'une gestion participative de l'irrigation (GPI), lancée au début des années 1980. Celle-ci doit répondre à deux objectifs : impliquer plus et mieux les agriculteurs dans la création et la gestion des infrastructures hydro-agricoles (au départ dans les grands périmètres irrigués de la plaine) ; les faire participer financièrement à l'entretien de ces mêmes infrastructures. En effet, cette charge financière pour l'État devient incompatible avec la mise sous ajustement structurel du Maroc. Dans le cadre de la politique de GPI, les irrigants doivent désormais se regrouper au sein d'AUEA.

À travers le projet DRI-PMH, la mise en place de la GPI dans les Bougmez ne peut être dissociée de deux faits majeurs :

- la demande croissante en eau agricole des grands périmètres irrigués de la plaine, et notamment du Haouz de Marrakech vers lequel une partie de l'eau des Bougmez est acheminée via le canal de Rocade à la sortie du bassin versant de l'oued Lakhdar ;

- la domanialisation de toutes les eaux de surface du Maroc en 1995, c'est-à-dire leur rattachement au domaine privé de l'État.

Quatre AUEA ont ainsi été créées dans les Aït Bougmez durant le projet, dont les contours n'ont pas été calqués sur les unités socio-hydrauliques en charge depuis longtemps de la gestion de l'eau agricole. Si les différents droits d'eau coutumiers ont été conservés par les initiateurs du projet, la mise en place de ces AUEA s'est traduite par la réunion, au sein d'une même instance de gestion officielle, d'infrastructures villageoises n'ayant a priori rien en commun. Le résultat est que le fonctionnement des AUEA se réduit à bétonner les canaux d'irrigation, soulevant parfois la colère des populations en amont qui n'hésitent pas à les endommager, alors que les assemblées villageoises et les instances inter-villageoises continuent à gérer la ressource de façon effective.

À l'inverse, la création d'AUEA dans la vallée voisine des Aït Bou Oulli, menée dans le cadre d'un autre programme de la Banque mondiale, s'est appuyée explicitement et volontairement sur la structuration des unités socio-hydrauliques qui préexistait. Cette différence permettrait d'expliquer une appropriation bien meilleure de ces associations et de leur fonctionnement, puisque les AUEA des Aït Bou Oulli sont largement fonctionnelles pour l'administration et le partage de l'eau. Les processus décrits, assimilables à des formes de patrimonialisation endogène ou exogène des ressources (Aubert et Romagny, 2011), mettent ainsi en lumière des cas contrastés où la patrimonialisation s'est, ou non, appuyée sur des patrimoines locaux existants, avec des résultats eux-mêmes contrastés.

La GRN dans les Aït Bougmez, cas d'école d'un mode de gestion communautaire, est-elle une « bonne » gestion ? Dans un contexte marqué par de profonds changements tant socio-économique que politique, le décideur influencé par l'essor des doctrines sur la gestion communautaire a tôt fait d'interroger le chercheur. Quel est le devenir de ces modes de gestion ? Faut-il chercher à les conserver ? Ces questions renvoient à deux « angles morts » des approches CPR : la compréhension des dynamiques

de modes de gestion collectifs et de l'évolution des règles ainsi que la clarification des ancrages normatifs des recherches.

Les Associations d'usagers de l'eau dans le contexte du Burkina Faso

Dans un contexte politique, institutionnel et socio-culturel fort différent du Maroc, comme c'est le cas du Burkina Faso, le courant des CPR a été aussi d'une grande utilité pour comprendre les divers modes de gouvernance de l'eau (Baron *et al.*, 2009). Il a notamment permis d'analyser les modes de gestion communautaire, présentés tour à tour comme « bonnes pratiques » ou décriés dans un contexte récent favorable à la création de marchés locaux de l'eau.

Certes, les travaux d'Ostrom portent plus spécifiquement sur la gouvernance des ressources en eau, mais des publications du courant des CPR traitent aussi de l'accès à l'eau potable, problématique au centre des enjeux de lutte contre la pauvreté. Signalons à ce propos la rareté de travaux établissant de manière explicite le lien entre gouvernance des ressources et de l'accès au service de l'eau. De même, la plupart des études sont focalisées sur le milieu rural, alors que les espaces péri-urbains, notamment en Afrique, laisseraient à voir des modes de gouvernance hybride originaux dans la mesure où, avec l'extension des villes, ces territoires combinent des pratiques issues du rural et de l'urbain. Cependant, les limites du courant des CPR précédemment évoquées trouvent toute leur justification dans les études de cas réalisées dans le contexte burkinabé.

Une vision minimaliste de l'État

Le Burkina Faso renvoie à un contexte en perpétuelle évolution du point de vue du cadre institutionnel, notamment dans le secteur de l'eau.

Comme dans de nombreux pays africains, soumis aux plans d'ajustement structurels et à des recommandations visant un désengagement de l'État, divers modes de gouvernance ont été expérimentés afin de remédier aux limites de la gestion étatique du service de l'eau. On se situe donc bien dans la recherche d'une « troisième voie » entre État et marché.

Si l'on considère l'accès à l'eau potable en milieu rural, les projets, qui ont été élaborés en réponse à une inefficacité – parfois peu argumentée – de l'État, préconisaient la constitution de comités de gestion formalisés, du moins dans les apparences (liste des personnes formant le comité, caisse pour la maintenance, etc.) en conformité avec les recommandations des bailleurs. Paradoxalement, tout en préconisant des approches *bottom-*

up, on est bien là dans une démarche *top-down*. Les règles de participation de la population locale à ces comités restaient cependant implicites, et les détenteurs traditionnels du pouvoir local veillaient à y faire participer des proches afin de préserver l'ordre social. Le contrôle des comités de gestion de l'eau est en effet un enjeu de pouvoir important. Par ailleurs, ces comités devaient constituer une caisse afin d'assurer l'entretien des infrastructures et la réparation des pannes. C'est donc le principe du « paiement du service de l'eau » qui permettait d'alimenter ces caisses, ce qui distingue ce modèle de celui où l'eau n'était pas payante. Cependant, le principe de constitution de caisses pour la maintenance ne traduit pas, de notre point de vue, l'enclenchement d'un processus de marchandisation de l'eau qui reste, dans cette configuration, un « bien collectif local ».

La volonté de constituer des « marchés locaux de l'eau » à la période actuelle marque de ce point de vue une rupture. En effet, au Burkina Faso, on a assisté récemment au transfert effectif des compétences de l'État vers les communes¹¹ et à l'application des principes de la Réforme¹². Ceci introduit des changements significatifs quant au rôle des associations d'usagers de l'eau (AUE) dans la gouvernance des infrastructures hydrauliques. Dans ce nouveau contexte, si les maires sont devenus les maîtres d'ouvrage des services de l'eau, ils peuvent déléguer la gestion à des opérateurs privés. Les AUE sont supposées intervenir seulement au niveau de la maintenance ou du suivi/évaluation des infrastructures « modernes », alors que l'opérateur privé a désormais compétence en matière d'investissement, de renouvellement, de réhabilitation, de maintenance, de gestion/exploitation, de production/distribution et de suivi/évaluation. C'est lui qui contractualise avec le maire si celui-ci en décide (le maire peut aussi gérer lui-même le service, en régie). Émerge un nouveau modèle où le privé se voit conférer une marge de manœuvre plus grande, en partenariat avec l'acteur public local. Ainsi la frontière entre les différentes sphères, publique, privée, voire communautaire, s'estompe. Comment ces processus complexes sont-ils pris en compte par le courant des CPR ?

Une vision idéalisée de la communauté, ou du moins d'une gestion communautaire supposée « participative »

Le terme de gestion « communautaire » a été retenu pour caractériser ces nouveaux modes organisationnels que sont les comités de gestion ou les AUE. Ce qualificatif est ambigu dans la mesure où il renvoie aussi

11. Projet de Protocole d'opération, dans le cadre du Transfert de compétences aux communes, Burkina Faso, mars, 2009.

12. Il s'agit de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain qui constitue la principale réglementation sur les adductions d'eau dites « modernes » (forages équipés de pompes à motricité humaine – PMH – et adductions d'eau potable simplifiées – AEPS) au Burkina Faso. Décret n° 2000-514/PRES/PM/MEE du 3 novembre, 2000.

bien à l'autogestion qu'à une gestion de l'entretien des infrastructures confiée à une « communauté », supposée homogène et garante de l'intérêt collectif sous certaines conditions. Or, de nombreux chercheurs, en particulier des anthropologues, ont remis en cause cette vision d'une communauté « imaginée » (Olivier de Sardan, 1995 ; Le Meur, 2008) fondée sur des principes de solidarité, certains démontrant que prédomine, dans de nombreuses communautés villageoises, une gestion personnalisée des infrastructures collectives (Olivier de Sardan et Elhadj Dagobi, 2001 ; Tidjani, 2006), notamment de la part des notables et des autorités coutumières. La question qu'ils posent nous semble alors essentielle : « dans quelle mesure la gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? » (Olivier de Sardan et Elhadj Dagobi, 2001).

Par ailleurs, de nombreux travaux (Coing *et al.*, 1998) ont démontré les défaillances de la gestion communautaire tant du point de vue technique que de son incapacité à assurer un accès équitable à l'eau, au-delà des expériences positives recensées par le courant des CPR. La gestion des fonds a été stigmatisée dans les analyses critiques car, dans des contextes où les rapports clientélistes sont prégnants, des dérives (détournements, surfacturation de travaux de réparation, non paiement de l'eau par des proches) sont récurrentes et ont parfois engendré le blocage du système. Cependant, il convient de rappeler que les caisses de maintenance ont aussi servi à assurer d'autres fonctions que celles liées à la maintenance, des fonctions collectives, les transformant en « caisses multi-usages » (Gangneron *et al.*, 2010). L'application réelle de « règles sanctions » s'avère difficile dans ces contextes où les interactions sociales priment. Si le critère de proximité, qui a servi de justification à la gestion communautaire, est un atout, il peut aussi apparaître comme une contrainte. De plus, fondé sur les hiérarchies locales, ce mode de gestion peut être cause d'inégalités dans l'accès. Les règles d'équité résultent de moins en moins d'un véritable consensus au sein de la population dans des environnements où les processus migratoires ont accru l'hétérogénéité des populations et donc des valeurs auxquelles ils se réfèrent en matière d'accès aux ressources. Toutefois, la gestion communautaire de l'eau a parfois favorisé l'émergence d'une culture associative au niveau local (comme au Niger, Tidjani Alou, 2006).

Le fonctionnement concret des modes de gestion communautaire traduit donc le décalage entre un modèle « idéalisé » par les opérateurs extérieurs et les réalités de certaines sociétés africaines, comme c'est le cas du Burkina Faso (Baron et Bonnassieux, 2009).

Une hybridation des règles

S'il est possible de repérer des moments de rupture qui ont conduit à privilégier un mode de gouvernance particulier à une période spécifique, on constate à l'heure actuelle une hybridation non seulement des règles

d'accès aux services de l'eau, mais aussi, en amont, au niveau des référentiels (Baron et Maillefert, 2010) comme l'exemple des associations d'usagers en atteste. Par exemple, la mise en place des AUE, puis la délégation de la gestion de l'eau à de petits opérateurs privés, traduit une hybridation entre le référentiel marchand et un référentiel que l'on pourrait qualifier de « hiérarchique à autorité locale » (Baron et Maillefert, 2010). Ces autorités locales renvoient aussi bien aux nouvelles instances publiques locales (les maires) qu'aux acteurs supposés relever de principes d'organisation communautaire. Les grilles fournies par le courant des CPR ne permettent pas d'analyser cette complexité dans l'évolution des règles.

Conclusion

Sans aller jusqu'à considérer que la troisième voie qu'elle défend (l'auto-gouvernance) est toujours la meilleure, E. Ostrom nous invite à rajouter à la liste des solutions possibles (État/marché). C'est pourtant ce qu'ont fait de nombreuses organisations internationales en transformant la gestion communautaire des ressources en nouvelle panacée universelle. E. Ostrom et son équipe ont étudié différentes manifestations de la gestion des biens communs, sur divers terrains et dans de nombreux pays, au Nord comme au Sud, et ont tenté d'en établir les conditions de validité. Le mode de gouvernance le mieux adapté à un problème posé au sein d'une société donnée ne peut-être décrété *a priori* ; il est contingent aux caractéristiques (techniques, socio-économiques, agraires, politiques, culturelles, historiques) du système socio-écologique étudié et à la nature du problème environnemental identifié. Les résultats obtenus par E. Ostrom incitent à la tolérance et au non-dogmatisme. Pour elle, il n'y a pas un modèle absolu de gouvernance mais une diversité de situations – y compris celles de règles conçues et mises en œuvre par les communautés concernées – qu'il convient d'analyser au plus près afin d'y apporter une solution adaptée.

Bibliographie

- ADLER E. et HAAS P.M., 1992, « Epistemic communities, world order, and the creation of a reflective research program », *International Organization*, vol.46, n° 1, p.367-390.
- ALIGICA P.D. et BOETTKE P.J., 2009, *Challenging Institutional Analysis and Development : The Bloomington School*, London, Routledge.

- ANDERIES J.M., JANSSEN M.A., OSTROM E., 2004, « A framework to analyse the robustness of social-ecological systems from an institutional perspective », *Ecology and Society*, vol. 9, n° 1, art. 18. [en ligne] <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art18>
- ANGEON V. et CARON A., 2009, « Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 4, p. 361-372.
- AUBERT P.-M., 2010, *Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement social et efficacité environnementale*, Thèse de Doctorat de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, spécialité: Sciences de l'Environnement, Agro-ParisTech Montpellier.
- AUBERT P.-M. et ROMAGNY B., 2011, « La gestion des ressources naturelles dans le Haut Atlas : pluralité des perspectives théoriques, de l'économie néo-institutionnelle à la sociologie de l'action organisée », in AUCLAIR L. et ALIFRIQUI M. (eds.), *Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*, Marrakech-Marseille, IRCAM-IRD, sous presse.
- BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A., WEBER J., 2002, « Gérer à plusieurs des ressources renouvelables. Subsidiarité et médiation patrimoniale par récurrence », in CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (eds.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions, Collection Colloques et séminaires, p. 79-99.
- BARON C., BONNASSIEUX A., MOSSI MAIGA I., NGUYEN G., 2009, « Impact des arrangements institutionnels locaux sur la viabilité de grands périmètres irrigués au Niger. Analyse de la gouvernance hybride », *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 29, n° 3-4, p. 483-502.
- BARON C. et BONNASSIEUX A., 2009, « Les recompositions de l'État en Afrique de l'Ouest et nouveaux partenariats dans la gestion des services de l'eau : entre concurrence et compromis. Le cas du Burkina Faso », Communication au colloque international LASDEL, *États en chantier en Afrique au sud du Sahara*, Niamey (Niger), 7-9 décembre.
- BARON C. et MAILLEFERT M., 2010, « La gestion de l'eau potable en Afrique francophone : éléments pour une lecture institutionnaliste de l'action collective », Communication au Symposium international *Environnement, Régions et ressources stratégiques (RISC). Modèles de gouvernance et Pluralité des droits*, Lille (France), 5-7 juillet.
- BASURTO X. et OSTROM E., 2008, « Beyond the tragedy of the commons » Workshop in Political Theory and Policy Analysis. Bloomington, Indiana University, W08-25.
- BCHIR M.A., BACHTA M.S., WILLINGER M., 2006, « Pour une utilisation durable des nappes d'eau souterraine : une approche par les incitations », *Économies d'eau en Systèmes Irrigués au Maghreb*, 2^e atelier régional du projet Sirma, Marrakech (Maroc), 29-31 mai, 2006, 11 p.
- BERKES F., FEENY D., McCAY B.J., ACHESON J.M., 1989, « The benefits of the commons », *Nature*, n° 340, p. 91-93.

- BROMLEY D.W. (eds.), 1992, *Making the Commons Work. Theory, Practice and Policy*, San Francisco, ICS Press.
- BUCK S.J., 1998, *The Global Commons: An Introduction*, Washington D.C., Island Press.
- CIRIACY-WANTRUP S. VON, BISHOP R.C., 1975, « "Common Property" as a Concept in Natural Resources Policy », *Natural Resources Journal*, vol. 15, p.713-27.
- COING H., CONAN H., ÉTIENNE J., JAGLIN S., MOREL A., L'HUISSIER A., TAMIATTO M., 1998, « Analyse comparative des performances des divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs. Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Namibie, Niger, Sénégal », Rapport du Programme « *Alimentation en eau potable dans les quartiers périurbains et les petits centres* », Action de recherche n°2, 2 vol., Paris, BURGEAP/ALFA, avril.
- FALQUE M., 2009, « Elinor Ostrom, c'est une Alexis de Tocqueville "verte" », *La Tribune*, édition du 21 octobre, p.8.
- FEENY D., BERKES F., MCCAY B.J., ACHESON J.M., 1990, « The tragedy of the commons: twenty-two years later », *Human Ecology*, vol. 18, n° 1, p. 1-19.
- GANGNERON F., BECERRA S., DIA A.H., 2010, « Des pompes et des hommes. État des lieux des pompes à motricité humaine d'une commune du Gourma malien », *Autrepart*, septembre, n° 55, p.39-56.
- GARIN P. et LOUBIER S., 2006, « Trois réformes des institutions, trois conceptions du juste au sein de communautés d'irrigants », 3^e Séminaire Wademed *L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée – Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau*, Cahors (France), 18 p.
- HARDIN G., 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, n° 162, p. 1243-1248.
- HAUTDIDIER B., 2007, *Bûcherons et dynamiques institutionnelles locales au Mali – La gouvernance incertaine des ressources ligneuses des environs de Bamako, à travers l'étude des marchés ruraux de bois de la commune de Zan Coulibaly*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Environnement, AgroParisTech-ENGREF, Montpellier.
- HESS C. et OSTROM E. (eds.), 2007, *Understanding Knowledge As a Commons: From Theory to Practice*, Boston, MIT Press.
- HOLLAND G. et SENE O., 2010, « Elinor Ostrom et la gouvernance économique », *Revue d'économie politique*, vol.120, n°3 p.441-452.
- HYDEN G., 1980, *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.
- JOLLIVET M., 2009, « Prologue. Éléments de théorie pour une recherche interdisciplinaire sur les interfaces natures/sociétés », in HERVÉ D., LALOÉ F. (eds.), *Modélisation de l'environnement: entre natures et sociétés*, Paris, Éditions Quae, Coll. Indisciplines, p.9-20.
- KEOHANE R.O. et OSTROM E. (eds.), 1995, *Local Commons and Global Interdependence*, London, Sage publications.

- LAVIGNE DELVILLE P., 2009, « Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions », Traduction et synthèse d'E. Ostrom, Coll. Coopérer aujourd'hui, n° 67, novembre, Paris, GRET.
- LE MEUR P.-Y., 2008, « Communautés imaginées et politique des ressources naturelles », in MÉRAL P., CASTELLANET C., LAPEYRE R. (eds.), 2008, *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Paris, Éd. Gret-Karthala, p.289-301.
- LE MEUR P.-Y., 2010, « La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle », *Multitudes*, 2010/2 n° 41, p.91-98.
- MCCAY B.J. et ACHESON J.M. (eds.), 1987, *The Question of the Commons. The Culture and Ecology of Communal Resources*, Tucson, University of Arizona Press.
- MCCAY B.J., 2002, « Emergence of institutions for the commons : contexts, situations, and events », in Committee on the Human Dimension of Global Change, OSTROM E. et al. (eds.), *The drama of the Commons*, Washington D.C., National Academy Press, p.361-402.
- NORTH D.C., 1991, « Institutions », *The Journal of Economic Perspectives*, vol.5, n° 1, p.97-112.
- OAKERSON R.J., 1992, « Analysing the commons : a framework », in BROMLEY D.W. (ed.), *Making the Commons Work. Theory, Practice and Policy*, San Francisco, ICS Press, p.41-59.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. et ELHADJ DAGOBI A., 2001, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger », *Politique Africaine*, n° 80, p.153-158.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.
- OLSON M., 1965, *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press.
- OSTROM E., GARDNER R., WALKER J., 1994. *Rules, games and Common pool Resources*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OSTROM V., 1997, *The Meaning of Democracy and the Vulnerabilities of Democracies. A Response to Tocqueville's Challenge*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- 1999, « Cryptoimperialism, predatory States and self governance », in MC GINNIS (ed.), *Polycentric Governance and Development*, Readings from the Workshop in Political Theory and Policy Analysis, Ann Arbor, University of Michigan Press, p.166-185.
- POLANYI M., 1951, *The Logic of Liberty*, London, Routledge.
- POTEETE A.R., JANSSEN M.A., OSTROM E., 2010, *Working Together : Collective Action, the Commons and Multiple Methods in Practice*, Princeton, Princeton University Press.
- ROMAGNY B., AUCLAIR L., ELGUEROUA A., 2008, « La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles », in FROGER

- G. et MÉRAL P. (coord.), « Environnement et décentralisation dans les pays en développement, *Mondes en Développement* », 2008/1, tome 36, n° 141, p.63-80.
- STOCKER G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 155, mars, p. 19-30.
- TIDJANI ALOU M., 2006, « Les mini-adductions d'eau potable dans la région de Maradi (Niger): la gestion d'un bien public », Lasdel, Niamey, *Études et Travaux*.
- VARONE F., NAHRATH S., GERBER J.-D., 2008, « Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation », *Revue de la régulation*, n° 2, Varia, mis en ligne le 31 janvier 2008, <http://regulation.revues.org>
- WEBER J. et REVÉRET J.-P., 1993, « Biens communs et leurres de la privatisation », *Le Monde Diplomatique*, Coll. Savoirs, n° 2, Environnement et développement, p. 71-73.
- WEBER J., 1996, « Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social? », in Colloque panafricain *Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable*, Harare (Zimbabwe), 24-27 juin.

Baron C., Petit O., Romagny Bruno (2011)

Le courant des "common-pool resources", un bilan critique

In : Dahou Tarik (dir.), Elloumi M. (dir.), Molle François (dir.), Gassab M. (dir.), Romagny Bruno (dir.). *Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée*

Paris : Karthala, p. 29-52. (Hommes et Sociétés)

ISBN 978-2-8111-0564-8